

# L'éducation des filles pauvres à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle : le témoignage des cahiers d'inspection lyonnais.

Aurélie Perret

Dans les *Remontrances*, publiées en 1666 et adressées aux prévôts des marchands et échevins de la ville de Lyon, Charles Démia, un prêtre originaire de Bourg-en-Bresse, souligne la nécessité de donner une instruction aux pauvres, puisque « ce défaut de bonne instruction est cause que l'on pêche contre les devoirs que l'on doit rendre à Dieu » ; il ajoute que « c'est encore de ce défaut de bonne éducation que naît la difficulté qu'on a de trouver des serviteurs fidèles et des bons ouvriers, que l'on voit tant de fainéants et vagabonds par les rues qui ne sachant que boire et manger et mettre au monde des misérables causent dans la ville une fourmilière de gueux » ; et il continue plus loin :

Si la bonne instruction est si nécessaire dans les pauvres garçons, elle ne l'est pas moins pour la gloire de Dieu et le bien public dans les pauvres filles, ce sexe ayant d'autant plus besoin d'être soutenu par la vertu que sa faiblesse est grande et que de leur bon commencement dépend leur fin heureuse. D'où croit-on que viennent les désordres et la jalousie dans les maisons tant de lieux infâmes dans la ville, tant d'enfants exposés dans l'hôpital, tant de dissolutions publiques, si ce n'est qu'on n'a pas eu assez de soin de l'éducation des jeunes filles, qu'on les a laissées dans l'ignorance et qu'ensuite elles sont tombées dans l'oisiveté et puis dans le mensonge, l'indocilité, l'inconstance et enfin dans la misère qui est l'écueil le plus commun où la pudeur de ce sexe fait ordinairement naufrage.

Dès 1675, deux écoles de filles pauvres ouvrent à Lyon. La première dans la paroisse Saint-Nizier, la seconde dans la paroisse Saint-Paul. La création en 1677 d'un comité de patronage des écoles de filles et, l'année d'après, d'une communauté de maîtresses d'école, mène à une véritable institutionnalisation de l'enseignement féminin au sein de la ville. Avant les innovations de Démia, l'éducation lyonnaise n'est destinée qu'aux enfants des familles les plus aisées, ce qui se traduit par la présence de congrégations enseignantes telles que les ursulines dès 1612 pour les filles et les jésuites dès la fin du XVI<sup>e</sup> siècle pour les garçons. Néanmoins il est important de mentionner les tentatives d'éducation des pauvres dès 1533 avec la mise en place de l'Aumône générale qui, en plus de secourir les adultes les plus nécessiteux, permet aux orphelins d'accéder à une instruction devant déboucher sur un emploi de domestique ou d'artisan. Des premières fondations de Démia va découler la nécessité de former spirituellement et pédagogiquement les enseignantes, ce qui mène à la fondation du séminaire des Sœurs de Saint Charles dès 1680. L'attention portée par Démia à la communauté est extrêmement importante puisqu'il permet aux écoles de filles d'acquérir un caractère propre par la mise en place d'une éducation complète prévoyant un apprentissage de la lecture, de l'écriture et du catéchisme, mais aussi un enseignement ménager qui débouche dès 1721 sur la création d'écoles de travail.

Si la fondation d'écoles pour les plus pauvres apparaît comme une nécessité pour Charles Démia, il le justifie tout d'abord par la tranquillité urbaine qu'amène l'éducation, les *Remontrances* étant d'abord adressées aux élites municipales de la ville de Lyon. Néanmoins Démia ne cache pas l'accent religieux qui sera donné à l'instruction :

On a trouvé le moyen de régler le clergé et les cloîtres en établissant des écoles qu'on appelle séminaires et noviciats : il n'y a point aussi d'autre moyen de tarir la source de tant de désordres

et réformer chrétiennement les villes et les provinces, qu'en établissant des petites écoles, pour l'instruction des enfants du pauvre peuple, dans lesquelles, avec la crainte de Dieu, et les bonnes mœurs, on leur apprendrait à lire, écrire et chiffrer<sup>1</sup>.

Cette profonde imprégnation religieuse nous amène aujourd'hui à reconsidérer la place de l'enseignement religieux donné aux filles pauvres puisque, bien plus qu'un simple cours de catéchisme, les petites écoles lyonnaises entendent amener les enfants à une véritable compréhension des textes religieux, tout en se révélant le plus en lien possible avec les problématiques sociales de la classe pour laquelle elles sont pensées. Il est également important de rappeler que l'engouement des religieux pour l'éducation intervient également dans le contexte de la Contre-Réforme.

Si l'aspect normatif des fondations lyonnaises a déjà été relativement bien analysé, notamment par Roger Gilbert et Gabriel Compayre<sup>2</sup>, c'est avant tout la figure du prêtre qui a été mise en avant, tandis que la pratique pédagogique est longtemps restée en marge des études historiques. Cependant, et grâce à la présence de « cahiers d'inspection » conservés aux Archives départementales du Rhône, nous sommes aujourd'hui en mesure de mettre en parallèle les normes et la pratique, afin de vérifier si l'enseignement religieux voulu pour les filles pauvres est respecté. Nous verrons donc, dans un premier temps, de quelle façon s'organise l'éducation religieuse des filles pauvres de la ville de Lyon à travers le point de vue normatif établi dans les règlements mis en place par Démia, puis, dans un second temps, comment cette éducation est concrètement mise en œuvre au sein des écoles, en étudiant les cahiers d'inspection. Enfin, nous mettrons en parallèle cet enseignement populaire avec les débats pédagogiques qui animent la fin du XVII<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle, plus largement destinés aux classes les plus aisées.

## La pédagogie voulue par Charles Démia : les *Règlements*

C'est sous la cote 5D10 que les *Règlements* mis en place au sein des écoles de Lyon sont identifiés aux Archives départementales du Rhône. Publiés en 1688, ils exposent la doctrine pédagogique de Charles Démia. Le texte, édité chez André Olyer à Lyon, se compose d'une centaine de pages fournissant les outils pédagogiques nécessaires à l'instruction des enfants pauvres. Le document commence par une exhortation à l'archevêque Camille de Neuville, louant en lui le créateur des petites écoles et l'animateur du réseau mis en place. Cette adresse est suivie d'un avis aux lecteurs, rappelant les circonstances de la fondation des petites écoles mais aussi les raisons qui poussèrent Charles Démia à publier ces règlements, selon ce qui se fait déjà au sein des établissements existants. L'objectif pour le prêtre est sans doute d'étendre le modèle lyonnais à d'autres villes, tout en assurant la postérité de son œuvre. On trouve en effet au sein de l'« Avis au Lecteur » l'évocation des moyens financiers qui permettent aux écoles de subsister :

Depuis cette œuvre étant connue et approuvée d'un chacun, on lui a fait quelques legs ; et comme tout cela est bien éloigné de suffire à la subsistance de ces écoles, et aux bonnes œuvres

---

<sup>1</sup> DEMIA, Charles, *Remonstrances faites à Messieurs les Prevost des Marchans, echevins et principaux habitants de la Ville de Lyon, touchant la nécessité et utilité des Écoles chrétiennes, pour l'inscription des enfants pauvres*, sn, sl, 1668, p. 4.

<sup>2</sup> GILBERT, Roger, *Charles Démia, 1637-1689*, E. Robert, Lyon, 1989 ; COMPAYRE, Gabriel, *Charles Démia et les origines de l'enseignement primaire à Lyon*, P. Delaplane, Paris, 1905.

qui s'en ensuivent, il y a lieu d'espérer que Dieu donnera la pensée à d'autres personnes pieuses et charitables, d'y contribuer<sup>3</sup>.

Mais l'on y trouve également les demandes auxquelles doit faire face Charles Démia, et qui proviennent d'autres villes afin de fonder des institutions similaires à celles de la ville de Lyon :

Les règlements que l'on a dressé pour les écoles tant des pauvres que des riches, ont été souvent demandés par beaucoup de diocèses et de villes du royaume, qui ont désiré d'en avoir des copies pour s'en servir et en établir de semblables sur leur modèle<sup>4</sup>.

En matière d'éducation, la concurrence protestante demeure significative sur le territoire français et contribue par là même à diffuser la Réforme. Afin de lutter contre « l'hérésie protestante », la Contre-Réforme encourage donc fortement la fondation d'écoles pour les pauvres afin de toucher le plus grand nombre de fidèles et ainsi amener des créations analogues à celle de Lyon dans des villes telles que Reims, Rouen, Paris ou Toulouse.

Si nous nous attardons plus longuement sur la première partie de l'ouvrage, largement consacrée au contenu pédagogique de l'enseignement voulu par Démia, nous pouvons constater qu'il s'articule principalement autour de trois enseignements majeurs que sont la lecture, l'écriture et l'arithmétique. Enseignées de façon aléatoire, ces matières restent profondément imprégnées par la religion catholique. Les normes éditées par le prêtre semblent être les mêmes que celles suivies par la majorité des petites écoles. Démia trouve lui-même son inspiration dans l'ouvrage de l'abbé Jacques de Batencour intitulé *L'École paroissiale ou la manière de bien instruire les enfants dans les petites écoles*, et publié en 1654, notamment pour ce qui regarde la vie quotidienne des écoliers. Batencour préconise en effet la mise en place d'officiers au sein de l'école, c'est-à-dire d'élèves missionnés pour assister l'enseignant dans sa tâche : l'idée sera reprise par Démia. Ce dernier fait d'ailleurs directement allusion à Batencour, quand il engage les enseignants à se conformer « au surplus pour leur conduite au contenu du livre intitulé l'École Paroissiale, dans les choses qui ne sont pas contraires aux présents règlements<sup>5</sup> ». Remarquons enfin que les préconisations de Démia s'adressent autant aux filles qu'aux garçons.

En ce qui concerne l'apprentissage de la lecture, son objectif est double puisqu'en plus de permettre à l'enfant de lire et d'écrire, il doit aussi lui permettre de lire la Bible et de la comprendre. Ainsi la lecture permettrait d'élever l'esprit des enfants. Dans un souci de transmission du savoir, l'apprentissage en latin est favorisé, puisque, pour des raisons phonétiques, il est réputé d'accès plus aisé. Une fois que l'enfant maîtrise la lecture du latin, l'enseignant passe à la lecture du français. L'apprentissage se poursuit tout au long du parcours scolaire. Les élèves lisent chacun à leur tour des passages extraits de textes religieux qui ne leur sont pas familiers, car les prières trop connues, comme le Pater, précisément parce qu'elles sont apprises par cœur, ne permettent pas d'évaluer correctement le niveau atteint. L'aspect ludique n'est pas oublié, l'instituteur utilisant des cartes où figurent les lettres de l'alphabet. Enfin la lecture, par les difficultés rencontrées – lettres muettes, cédilles, abréviations, divisions, ponctuation – permet de travailler l'orthographe et la grammaire. Les élèves doivent prendre l'habitude d'effectuer une « lecture par remarques » dont Démia donne un exemple au sein des *Règlements* :

---

<sup>3</sup> DEMIA, Charles, *Règlements pour les écoles de la ville et diocèse de Lyon dressés par Charles Démia*, sn, sl, 1685, « Avis au lecteur ».

<sup>4</sup> *Reglemens, ibid.*

<sup>5</sup> DEMIA, Charles, *Reglemens, op. cit.*, chap. II, §1 « Devoirs généraux des maîtres », p. 11.

Voici un exemple de la manière dont le maître peut faire lire par remarques : les maîtres peuvent-ils faire profiter les enfants à la vertu, sans qu'ils fassent chaque jour des considérations ?

L'enfant qui doit lire par remarques dira : les maîtres l'L est capitale, parce qu'elle est au commencement de la phrase, l'M est aussi capitale parce qu'elle commence un mot considérable. Il y a un accent circonflexe sur l'à qui tient la place d'une s, et qui rend la syllabe longue, Peuvent-ils, le premier u est voyelle et l'autre consonne, ent, le t et l'i il y a une subunion faire, la diphtongue ai se prononce comme un e clair : profiter, il n'y a rien à remarquer, etc.

À cet enseignement de la lecture, s'ajoute celui de l'écriture. Celle-ci s'enseigne principalement à l'aide d'exemples manuscrits ou gravés, et par l'imitation des gestes réalisés par l'enseignante. Le moment favorable à l'apprentissage de l'écriture est laissé à l'appréciation de l'institutrice. Celle-ci accompagne l'élève dans sa progression et le guide dans ses travaux. Une fois les lettres de base maîtrisées, les élèves peuvent apprendre l'utilisation des majuscules et copier des pages de livres religieux, dans le but de mémoriser l'orthographe. Ils apprennent également à tailler la plume. On ne sait rien sur les exemples utilisés lors des exercices, hormis qu'il s'agit de phrases tirées d'un contexte religieux, mais aussi de phrases se rapportant au quotidien. L'écriture doit aider à la mémorisation des textes religieux, notamment bibliques ; elle doit aussi permettre à la jeune fille de signer son nom ou de tenir ses comptes.

Troisième enseignement essentiel dans la pédagogie des petites écoles, l'arithmétique possède, là aussi, une valeur d'utilité puisqu'on veut apprendre aux enfants les bases du calcul. Cet apprentissage pouvait se donner soit à l'aide du tableau noir soit par la méthode du jet à la main. Les élèves apprennent à compter sur leurs doigts, mais également à écrire ces nombres, que ce soit en chiffres romains ou en « chiffres de Finance » (chiffres arabes). Là encore, le côté ludique est maintenu grâce à l'usage de cartes en bois qui permettent d'assembler des chiffres et d'en apprendre de nouveaux.

Enfin, sur ces bases, les enseignantes peuvent apprendre à leurs élèves les règles de l'addition et de la soustraction en les appliquant à des exemples concrets rencontrés dans la vie quotidienne, et qui pourraient, selon les *Règlements*, plus particulièrement concerner des orfèvres ou des menuisiers. L'enseignement de l'arithmétique, à l'inverse de l'écriture et de la lecture, n'a ici aucune fin religieuse, puisqu'il se base sur des exemples de la vie quotidienne et entend donner aux enfants une éducation utile qui leur permette par exemple de tenir les comptes de la maison. Il est en effet avéré que les femmes des artisans ou des commerçants s'occupaient de tenir les livres de comptes de la boutique. Or ces filles pauvres, issues des milieux socio-professionnels marchands lyonnais, seront précisément amenées à tenir ce rôle auprès de leurs futurs époux.

Si l'enseignement mis en place par Démia veut d'abord s'inscrire dans une pédagogie utile pour la population qui en bénéficie, les petites écoles permettent également de préparer les enfants au catéchisme et les élever dans la foi catholique. Cela se traduit d'abord par un enseignement fortement imprégné par la religion, sous la forme des prières qui rythment la journée. Néanmoins, par la présence de certains enseignements dévolus à la vie quotidienne des enfants, Démia confère à cette instruction plus qu'une finalité religieuse, une utilité sociale qui se trouve en accord avec les attentes de la population ciblée. L'intérêt est donc de savoir si cette éducation qui au premier abord apparaît idéale a été réellement appliquée comme telle au sein des écoles.

## Les cahiers d'inspection : un état des lieux de l'enseignement au sein des petites écoles

Afin de comprendre la réalité pédagogique au sein des petites écoles, il faut se tourner vers d'autres sources. En particulier, nous possédons un ensemble de cahiers d'inspection identifiés aux Archives du Rhône sous la côte 5D20. Il s'agit de procès-verbaux d'inspection réalisés par les recteurs des petites écoles dans les écoles de filles et de garçons pour les années 1678, 1679, 1682, 1688, 1694 et 1696. Ces cahiers concernent 158 écoles réparties dans l'espace urbain lyonnais, dont 88 sont des écoles de filles ou des écoles mixtes, accueillant filles et garçons.

Un procès-verbal type mentionne d'abord la date de la visite, l'emplacement de l'école, le nom de l'enseignante, et si cette dernière a une approbation, c'est-à-dire une permission d'enseigner, donnée par le Bureau des écoles qui gère l'offre scolaire à Lyon. Ces cahiers nous renseignent également sur l'effectif de l'établissement, le niveau des élèves dans les différents enseignements ainsi que d'éventuelles remarques concernant la pédagogie pratiquée et d'autres faites par les enseignants sur certaines élèves et qui peuvent aboutir à leur expulsion. La plupart des procès-verbaux que nous avons retrouvés traitent principalement de cinq éléments présents dans l'enseignement transmis aux enfants : la prière, le catéchisme, le latin, l'écriture et la lecture.

L'enseignement religieux semble constituer la priorité de l'inspection pour les recteurs, puisque c'est sur cette matière que l'on a le plus de détails sur le niveau des élèves. On trouve de façon récurrente la remarque que si les enfants retiennent bien, dans l'ensemble, la plupart des prières et les grandes lignes du catéchisme, ils n'en comprennent pas le sens profond ou ne les connaissent pas dans leur intégralité. Par exemple, lors de la visite du 18 mai 1688 dans l'école des filles de Saint-Nizier, l'inspecteur note :

Les enfants savent les prières mais ils ne prononcent pas bien le latin. Les filles doivent faire chez elles les mêmes prières le matin que l'on fait en entrant à l'école et le soir avant que de se coucher celles qui vont faire à la sortie de l'école. On s'appliquera dans les catéchismes à apprendre les 3 premières classes et celles des sacrements.

Lors de la visite chez la sœur Marguerite, fille Bosset, le 24 mai 1688, on note que la classe « sait les premières classes du catéchisme par mémoire, mais non par jugement ». Un autre cas d'enfants connaissant leurs prières et leur catéchisme, mais sans en bien saisir le sens, est mentionné lors de la visite de l'école de filles de Dame Jeanne Tête le 3 juin 1688 : « 9 filles [sur les dix présentes] savent les prières, mais elles ne les prononcent pas bien, elles ne comprennent pas le catéchisme, Mr le curé de Vèze les soutient et la d[ite] Jeanne a soin de l'église ». D'autres *a contrario* connaissent extrêmement bien le catéchisme « par cœur et par jugement ». La connaissance du catéchisme offre alors aux enfants la possibilité de se confesser, puis de faire leur communion, et ainsi de rejoindre le rang des fidèles catholiques dans un contexte de concurrence religieuse.

En moyenne, la religion semble être « assez bien » voire « bien » enseignée, suivant la formule présente dans les cahiers, et il est également fait mention de deux écoles dont les élèves savent « très bien » leur catéchisme ou leurs prières. Hormis les quelques écoles où il est signalé que les enfants sont « ignorants » du catéchisme, la majorité des établissements accorde une attention toute particulière à l'enseignement religieux parfois au détriment des autres enseignements. L'éducation religieuse est d'autant plus importante que la religion rythme la vie de la société d'Ancien Régime. Elle nécessite alors l'élaboration d'une liste de

conseils à suivre pour la mener à bien et qui sont mentionnés dans les cahiers d'inspection pour les professeurs, mais également à destination du Bureau.

Si dans *les Règlements* de Charles Démià la lecture apparaît comme un enseignement majeur dans l'éducation des enfants, elle est finalement assez peu présente dans les cahiers d'inspection. Dans ce domaine, le niveau des écoles semble néanmoins être assez bon, voire très bon, même si les méthodes ne sont pas toujours appliquées comme il le faudrait. En effet de nombreux recteurs notent que « l'on ne lit point par bande, mais l'un après l'autre » ou encore que l'on utilise « la vieille méthode pour faire épeler ». Il est intéressant de noter que les écoles qui ne respectent pas les règlements sont le plus souvent les écoles dont les enseignantes n'ont pas d'approbation. Nous pouvons alors supposer que si ces maîtresses ne donnent pas l'enseignement de la manière qui est recommandée, c'est en raison d'un manque de formation. Celle-ci est en effet réservée aux enseignantes approuvées par le Bureau des petites écoles et assurée par les sœurs de Saint-Charles. En ce qui concerne la manière de lire, les recteurs relèvent souvent la mauvaise prononciation des élèves. Même si les enfants lisent la plupart du temps correctement, ils prononcent assez mal le français ou les consonnes des mots latins.

Les filles ne savent pas bien lire le latin. Les garçons ne prononcent pas bien dans la lecture du latin certaines consonnes comme le P, C, B qui se trouvent au milieu du mot.

Dans les faits, il semble que de nombreuses maîtresses enseignent en priorité la lecture du français, d'une part parce qu'elles ne connaissent ou ne comprennent pas toutes le latin, d'autre part parce qu'elles l'estiment certainement plus utile à leurs élèves. Elles ne respectent pas toutes les méthodes imposées par les *Règlements*. Ceux-ci préconisent en effet la lecture par petits groupes – on parle également de *bandes* – mais de nombreux enseignants font d'abord épeler les mots par l'ensemble des élèves avant de leur faire assembler les syllabes là encore en classe entière. Si les méthodes varient d'une école à l'autre, le résultat semble tout de même satisfaisant et permet aux enfants de saisir l'essentiel d'un document.

En ce qui concerne l'écriture, les données sont plus lacunaires. Cela peut s'expliquer par l'enseignement tardif de cette matière. En effet, à l'inverse de ce qui est préconisé dans les *Règlements*, l'écriture n'est enseignée qu'une fois que les élèves maîtrisent le catéchisme et la lecture. De plus, les quelques éléments que nous avons à ce sujet montrent que les élèves manient très mal voire pas du tout la plume : la mention « l'écriture est médiocre » se retrouve à maintes reprises. Ce défaut peut aussi résulter d'une absence de matériel – on trouve parfois l'indication « Il manque du papier et des exemplaires pour les écrivains » – ou de l'incapacité de l'enseignante.

On trouve néanmoins des écoles dont les élèves maîtrisent « bien » l'écriture, tandis que d'autres commencent seulement à l'aborder, comme on peut le voir dans l'école des filles pauvres de Saint-Paul, où sur 73 élèves, 3 commencent à écrire. Par ailleurs, lorsque les élèves sont « très bons », les commentaires des recteurs s'attardent plus précisément sur la calligraphie, la qualité des « lettres rondes et bâtardes », ainsi que sur l'orthographe. Là encore, et comme pour les enseignements précédents, les *Règlements* ne sont pas toujours respectés, puisque certains élèves ont une écriture « nette, mais pas selon les règles ».

Au vu des cahiers d'inspection consultés, il semble que la pédagogie pratiquée au sein des petites écoles ne corresponde pas exactement aux prescriptions détaillées dans les *Règlements*. Le cas de l'arithmétique en est une preuve. Alors que Démià recommande de donner aux élèves des rudiments d'arithmétique, aucune des écoles visitées par les recteurs ne dispense cet enseignement. L'absence de cette matière est-elle due à un manque d'intérêt de la part des recteurs, ce qui expliquerait son omission dans les cahiers d'inspection, ou à un véritable

oubli pédagogique ? Nos sources ne le précisent pas. Il semble néanmoins difficile de croire que des enfants issus de milieux professionnels marchands puissent ne pas savoir compter. Nous pouvons donc supposer que cet enseignement était pris en charge par les familles, et de ce fait qu'il ne nécessitait pas de rappel de la part des instituteurs. Olwen Hufton, dans *l'Histoire des femmes en occident*<sup>6</sup>, indique que dans les milieux les plus pauvres, les femmes avaient le monopole de la vente et s'occupaient parfois de la comptabilité<sup>7</sup>. Il semble qu'en lien avec le rôle d'éducatrice qui leur est assigné par l'Église, elles devaient transmettre à leurs enfants les rudiments de la comptabilité<sup>8</sup>.

Dans sa volonté de promouvoir un enseignement « utile », Démia préconise également l'apprentissage de travaux manuels. Là encore, ces travaux sont absents des évaluations des recteurs, excepté pour l'école des sœurs Deblois, où il est précisé que « les filles travaillent à la dentelle et aux bas ». Comment expliquer cette lacune ? On peut supposer que les travaux manuels, pouvant être enseignés dans les écoles de travail, n'ont pas leur place dans l'enseignement primaire ; ou encore que, considérés comme secondaires, ils n'ont pas été abordés faute de temps. Dans le cas des sœurs Deblois, on peut penser que les élèves, en contrepartie de l'enseignement qu'ils recevaient, effectuaient des travaux de couture destinés à la vente. On sait, d'après les recherches de Martine Sonnet, que des abus de ce type existaient à Paris : il se peut donc qu'il en soit de même à Lyon.

Si les *Règlements* de Démia sont suivis dans les grandes lignes, malgré le niveau médiocre des élèves des petites écoles, et si la formation des enseignantes dispensée par le séminaire des sœurs de Saint-Charles semble avoir fonctionné, les écoles ouvertes sans autorisation opèrent quant à elles un mélange de différentes formes pédagogiques, et doivent, à ce titre, être surveillées, ce qui justifie les visites fréquentes opérées par les recteurs.

## Un discours inscrit dans les débats sur la pédagogie féminine

Nous souhaiterions enfin montrer comment le projet d'enseignement de Charles Démia s'inscrit dans les débats pédagogiques du XVII<sup>e</sup> siècle. Il est tout d'abord important de noter que les ouvrages pédagogiques des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles s'adressent principalement aux familles les plus aisées. Néanmoins des parallèles peuvent être tentés avec les préconisations faites pour l'éducation des pauvres.

Dans les savoirs religieux, la plupart des traités pédagogiques traitent de la nécessité d'enseigner les vertus morales et religieuses aux filles, comme dans *L'École paroissiale* de Batencour, déjà citée, ou le *Traité du choix et de la méthode des études* de Claude Fleury, publié en 1685. Démia entend suivre ce principe, puisque les matières principalement enseignées par les maîtresses des petites écoles sont marquées par un caractère religieux très prononcé.

Un parallèle avec les savoirs profanes peut être esquissé. Dans le traité de Fénelon *De l'éducation des filles*, paru en 1687, outre l'enseignement religieux et moral, l'économie domestique ainsi qu'un éventail de savoirs profanes sont préconisés. La grammaire, l'arithmétique, « les principales règles de la justice », la littérature, l'histoire (grecque, romaine, de France et des pays voisins), le latin, la musique et la peinture, à condition d'être

---

<sup>6</sup> HUFTON, Olwen, « Le travail et la famille », dans DUBY, Georges, PERROT, Michelle (éd.), *Histoire des femmes en Occident*, t. III, XVI<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècle, Perrin, Paris, 2013, p. 25-64.

<sup>7</sup> HUFTON, Olwen, « Le travail et la famille », *op. cit.*, p. 47.

<sup>8</sup> HUFTON, Olwen, « Le travail et la famille », *op. cit.*, p. 55.

bien dosés et dirigés, trouvent une place dans l'éducation féminine. Les *Avis d'une mère à sa fille* de la marquise de Lambert préconisent de même l'apprentissage de la langue latine parce qu'« elle vous ouvre la porte à toutes les sciences ». Si l'instruction des filles pauvres n'est certes pas aussi développée, la même philosophie tend à s'imposer, comme le prouve l'intention de Démià de permettre aux enfants pauvres l'apprentissage de la grammaire, de l'arithmétique ou du latin. Le recours au divertissement et au jeu, préconisé par Marie Leprince de Beaumont dans *Le Magasin des enfants* (1756), est également présent dans les écoles, par l'utilisation de cartes à jouer. La capacité à raisonner est également stimulée par une réflexion linguistique dont nous avons déjà donné un exemple.

Il convient enfin de mentionner que, si l'apprentissage des sciences est négligé dans les petites écoles, une plus grande importance est donnée à l'enseignement d'usages et de travaux utiles, inscrivant les enfants dans la catégorie sociale qui leur est propre.

Si l'éducation féminine a souvent été en débat du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, l'éducation des filles pauvres est quant à elle restée en marge des discussions. Pourtant celle-ci a elle aussi profité des innovations pédagogiques. En effet, en matière d'éducation féminine, la question a longtemps été de savoir s'il fallait donner aux femmes la connaissance des lettres anciennes, de la philosophie et de la théologie, ou bien s'il fallait les cantonner dans des savoirs plus directement en rapport avec le rôle qui leur est assigné dans la société, comme l'économie domestique, les arts d'agrément, les travaux d'aiguille ou la doctrine chrétienne. Si pour les classes les plus aisées, les points de vue divergent, en ce qui concerne l'éducation des filles pauvres et grâce à l'exemple des petites écoles et des cahiers d'inspection, nous pouvons constater que Charles Démià a choisi son camp et décidé de donner aux filles les plus démunies une éducation jugée utile pour le milieu social dont elles sont issues, mais également pour leur sexe.